

Plan de travail de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC 2020-2021

I. Contexte du secteur extractif en RDC

La gouvernance du secteur extractif de la République Démocratique du Congo et la mise en œuvre du processus ITIE rencontrent plusieurs problèmes et défis à relever. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre formaliste de l'ITIE caractérisée par la non-définition des objectifs clairs et précis alignés aux priorités nationales en matière de gouvernance des ressources extractives ;
- L'inexistence des systèmes transparents d'attribution et de gestion des licences/titres dans les secteurs pétrolier et minier ;
- La persistance des pratiques de corruption et de conflit d'intérêts de tout genre endiguant/enrayant les effets des réformes visant à améliorer la bonne gouvernance du secteur extractif ;
- Le faible contrôle et le manque de redevabilité dans le secteur extractif dû à la non-implication des institutions publiques de contrôle ;
- L'insuffisance des réformes institutionnelles et légales due à la faible utilisation des données générées par principalement dans les rapports ITIE et les contrats divulgués-RDC ;
- L'existence d'énormes écarts entre les lois et les pratiques effectives ;
- L'exécution non transparente de l'accord de coopération signée entre la RDC et le Consortium d'Entreprises chinoises, en particulier la gestion du projet Sicominex caractérisée par la non-divulgence des informations factuelles exhaustives sur les décaissements au profit du Projet minier, des infrastructures et leurs intérêts accumulés, la productivité de mine et le plan de remboursement et les remboursements effectués ;
- Le retard dans l'exécution de la feuille de route des actions pour améliorer la divulgation de la propriété réelle/effective et des personnes politiquement exposées, et en particulier, le retard dans la publication du Décret sur la divulgation de la propriété effective et Personne Politiquement Exposée
- La faible performance des entreprises du portefeuille de l'Etat due à la mauvaise gestion et le manque de transparence dans leur gestion ;
- Le détournement et les mauvaises allocations des revenus de la redevance minière allouées aux provinces et Entités Territoriales Décentralisées, amplifiés par l'imprécision des règles et formules de partage en cas de chevauchement et/ou de superposition ;
- Le retard dans la création du fonds pour les générations futures dans le secteur des hydrocarbures ;
- L'inefficacité et l'effectivité des initiatives de traçabilité et certification et la persistance subséquente de la fraude et contrebande dans la chaîne de l'exploitation artisanale ;

- L'absence d'une stratégie globale permettant au pays de tirer profit des minerais classés stratégiques (cobalt, lithium) en cas d'augmentation de la demande ;
- La divulgation irrégulière et non exhaustive des contrats et documents environnementaux en violation flagrante des textes règlementaires ;
- La divulgation régulière des informations dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises conformément au cadre règlementaire de la RDC et les orientations du Comité Exécutif ;
- L'absence de désagrégation des rapports financiers trimestriels sur les activités minières en RDC par le Ministère des finances ;
- Plusieurs faiblesses notées dans le plan d'action ITIE-RDC 2020-2021

Fort de ces éléments des problèmes et défis ci-haut cités, les organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ont décidé d'améliorer le plan de travail ITIE-RDC 2020-2021 en structurant ses contributions dans un plan comprenant huit axes principaux sur lesquelles l'ITIE-RDC peut se focaliser pour propulser la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur extractif en RDC. Ces axes prioritaires sont :

- L'attribution des licences et contrats
- La divulgation dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises ?
- La gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat
- La gestion des revenus infranationaux
- La lutte contre la corruption dans le secteur extractif en RDC
- La gouvernance du processus ITIE-RDC
- L'accord de coopération Sino-congolais (projet Sicominex)

II. Plan de travail

Objectif Général du Plan : Mettre en œuvre l'ITIE aux fins d'impulser le changement et de contribuer au développement durable de la RDC, par une gestion responsable et transparente des ressources naturelles.					
Axe 1 : Contribution du secteur au budget et gestion des revenus infranationaux					
Objectif spécifique 1. Accroître la contribution du secteur au budget et renforcer la transparence et la redevabilité dans la collecte, l'allocation et la bonne gestion des revenus infranationaux					
Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Cibles	Budg et

<ul style="list-style-type: none"> - La modélisation économique-financière des projets miniers réalisée et les simulations de recettes escomptées réalisées ; - Les prévisions de recettes extractives réalisées et publiées ; - L'arrêté interministériel sur le 0,3% des revenus du secteur pétrolier est signé ; - Les actes réglementaires relatifs à la répartition de la quotité de la redevance minière entre ETDs en chevauchement et superposition sont adoptés ; - L'acte réglementaire relatif à la gestion de la dotation de 0,3% est adopté ; - L'installation des structures locales de développement (CLD, CLS) réalisée ; - Les ETDs et les entités de liaison rendent publiques et accessibles les informations sur la gestion des fonds leurs alloués dans le cadre du secteur minier et pétrolier ; - Les animateurs des institutions ci-haut sont renforcés en capacité de gestion ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Modéliser des projets miniers en vue de simuler les revenus ; - Les prévisions de recettes extractives réalisées et publiées ; <p>Secteur pétrolier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la proposition de l'arrêté interministériel (Budget et finances) sur la rétrocession de 0,3% des revenus infranationaux du secteur pétrolier ; - Elaboration de l'arrêté ministériel sur les interventions sociales (Hydrocarbures et sociales) - Plaidoyer pour la signature des arrêtés (CE et PTF, SC) ; - Elaboration et adoption des manuels de procédures administratives et financières (IDEM) ; - La formation et sensibilisation des membres du comité crée ; <p>Secteur minier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redevance minière : - Affectation de la redevance minière : Compléter les mesures d'application en cas 	<p>Modèles développés.</p> <p>Les actes réglementaires produits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'arrêté portant manuel de procédure ; - Existence des CLD et CLS, entité spécialisées, FOMIN, Fonds pétrolier ; 	<p>Société civile, ST et CE pour la proposition.</p>	<p>Ministres des Hydrocarbures , Budget, Finances, Mines, Décentralisations, Affaires sociales, les ETDs, Entreprises extractives.</p>
--	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Les différents organes locaux de contrôle assurent effectivement le contrôle des revenus infranationaux et publient leurs rapports ; 	<ul style="list-style-type: none"> de chevauchement et superposition des ETDs ; - Sensibilisation et plaidoyer les responsables des ETDs - Documenter la pratique dans la gestion des revenus de la redevance minière par les ETDs ; - Publier trimestriellement de manière désagrégée les informations financières des activités minières, principalement celles en lien avec la redevance minière ; - Echanger d'expériences entre les ETD sur la gestion des ETD ; ▪ Dotation de 0,3% : - Plaidoyer pour la signature de l'arrêté interministériel sur l'Entité spécialisée de gestion de 0.3% ; - Sensibilisation et formation des membres de l'organisme spécialisé ; ▪ Cahier des charges - Création et renforcement des CLD et CLS ; - Former et Sensibiliser les acteurs (Entreprises, acteurs étatiques, les communautés locales) ; - Accompagner le processus de l'élaboration du cahier des charges et PLD. 				
--	--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds pour les générations futures. <p>Pour le secteur minier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer le fonds et former les animateurs des fonds pour le secteur minier ; - Documenter le fonctionnement du fonds ; <p>Pour le secteur pétrolier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et signer le Décret créant les Fonds ; - Installer les animateurs ; les former ; - Documenter le fonctionnement des Fonds. 				
Axe 2. Divulgence des données de secteur extractif					
Objectif spécifique 1 : la divulgation régulière et systématique des informations favorise la redevabilité, le débat public sur la gouvernance du secteur et les reformes subséquentes extractif					
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la divulgation dans les systèmes nationaux du gouvernement et des entreprises ; - Les contrats du secteur extractif sont disponibles sur les sites internet des ministères de tutelle ; o Texte réglementaire sur la propriété effective est signé ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une feuille de route sur l'intégration de la divulgation dans les systèmes nationaux du gouvernement et des entreprises adoptée et appliquée ; ▪ Faire l'audit des contrats manquants et maintenir le suivi et le plaidoyer pour une publication exhaustive et régulière des contrats ▪ Finaliser le projet de décret sur la propriété effective ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Feuille de route sur l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux ; - Liste des contrats manquants et publiés ; - Existence du Décret sur la propriété effective ; - Existence formulaire de 	Ministères de tutelle, CE, ST, entreprises extractives, société civile.	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises extractives, - CE - ST - Ministères sectoriels 	

<ul style="list-style-type: none"> ○ Les données relatives aux propriétaires effectifs sont disponibles sur les sites internet /rapport ITIE ; ○ Toutes les données des entreprises/régies/entités sont disponibles sur les sites internet/rapport ITIE ; ○ Toutes les statistiques de production et des exportations sont systématiquement publiés par les services habilités ; - Les données du secteur extractif sont numérisées et mises en réseau ; - Le Plan d'Atténuation et de réhabilitation (PAR), l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan de Gestion Environnementale et sociale (PGES), Plan d'Ajustement Environnemental (PAE) sont disponibles et accessibles ; - Les informations sur la gestion de l'environnement y compris les paiements y relatifs sont documentées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre au premier ministre ; Plaidoyer pour signature du décret ; ▪ Disséminer le Décret auprès des parties prenantes ; ▪ Initier un formulaire de déclaration de la propriété effective ; ▪ Sensibiliser les entreprises et régies sur les déclarations exhaustives ; ▪ Demander aux ministres des tutelles ou au premier ministre de rendre obligatoire la publication de toutes les données dans le cadre de l'ITIE ; ▪ Organiser des réunions avec les parties prenantes/ministère des finances/ cour de compte/ assemblée nationale sur la pertinence de retracer l'utilisation des revenus du secteur extractif ; ▪ Sensibiliser les entreprises minières et pétroliers, particulièrement celles publiques sur la publication des leurs états financiers ; ▪ Organiser une réunion avec le ministre du portefeuille pour obtenir la publication par les entreprises de leurs états financiers ; ▪ Sensibiliser les services habilités pour une publication 	<p>collecte des données de propriété effective ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - comptes rendus des réunions organisées ; - Séances de sensibilisation organisées ; - Disponibilité des documents environnementaux. 			
--	---	---	--	--	--

<p>et mises à la disposition du public</p>	<p>systematique et régulière des données de production et exportation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommander aux EPEs et services étatiques de rendre opérationnel et à jour leurs sites ; ▪ Mettre à jour les formulaires de déclaration du projet Sicominés en assurant qu'ils ressortent les différents aspects ; ▪ Formation des acteurs de la société civile et les agents de l'ITIEsur l'analyse des contrats ; ▪ Mener un plaidoyer pour la divulgation du Plan d'Atténuation et de réhabilitation (PAR), l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP), Plan d'Ajustement Environnemental (PAE) ; ▪ Identifier les différents taxes et paiements destinées à la réhabilitation de l'environnement ; ▪ Mener un plaidoyer pour exiger la traçabilité de l'affectation des Fonds et taxes perçus pour la réhabilitation de l'environnement ; ▪ Mener un plaidoyer pour l'intégration des paiements 				
--	--	--	--	--	--

	<p>environnementaux dans le périmètre ITIE-RDC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un système de réseautage entre les institutions (cfr système sydonia) ; ▪ <i>Documenter</i> les pratiques ; ▪ Publier les données de production et exportation, y compris divulgue les informations sur les exportations du pétrole ▪ Faire le monitoring. 				
Axe 3 : La gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat					
Objectif spécifique 1 : Renforcer la transparence et la redevabilité dans la gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat du secteur extractif					
<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation des entreprises ; ○ Chaque EPE dispose d'un site web et publie régulièrement les informations sur sa gestion ; ○ Les rapports financiers des EPES sont disponibles sur leurs site internet (du ministère des finances/mines/ITIE) ; ○ Un arrêté ou Décret précisant les relations financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de faisabilité et adopter la feuille de route sur l'intégration de la divulgation dans les systèmes des entreprises publiques ; - Proposer un projet d'un Arrêté / décret définissant les relations financières entre les entreprises de portefeuille de l'Etat et l'Etat ; - Mener un plaidoyer auprès de ministres de Portefeuille d'Etat/ le Premier Ministre pour que le Décret / Arrêté soit signé /promulgué et appliqué ; - Etude/dresser un état de lieu sur le système d'attribution de licences détenues par les EPE et son impact sur la gouvernance des ressources et les revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'un acte règlementaire définissant les relations financières entre les EPE et l'État ; - L'existence de publication des appels d'offres ; - La publication des états financiers audités et certifiés conformément au standard international ; - Augmentation de la production de 20% ; 	Ministères de tutelle, CE, ST, entreprises extractives, société civile.	<ul style="list-style-type: none"> - EPEs - Entreprises extractives, - CE - ST - COPIREP - Cours de compte, Parlement et Cours et tribunaux - Ministères sectoriels 	

<p>entre l'Etat et les EPE est élaboré et signé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les ventes ou location des actifs impliquant les EPE sont soumises à l'appel d'offre conformément au code minier ; ○ Les contrats de performance des EPE sont publics, disponibles et accessibles ; ○ La loi sur l'accès à l'information est finalisée et promulguée ; ○ Le processus de réforme des EPE est finalisé et toutes les EPE sont effectivement gérées selon les règles des sociétés commerciales au sens du traité OHADA ; ○ Le fonctionnement des EPE et défis rencontrés sont documentés et publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note d'orientation sur le processus d'attribution de licences au sein des EPE - Appuyer les EPE à mettre en place un système robuste et transparent d'attribution de licences conforme aux lois de la RDC et standards internationaux - Etude sur les méthodes de valorisation de production et de l'exportation des EPE - Publier les contrats de performances des entreprises ; -Sensibilisation des entreprises sur la publication des leurs états financiers ; - Adopter une politique claire sur les données ouvertes ; - Création des sites internet obligatoire pour toutes les institutions/ Ministères/Régies financières et entreprises publiques et privées ; - Faire avancer le plaidoyer sur la loi sur l'accès à l'information ; - Publication des états financiers des entreprises, contrats et autres transactions ; - Finaliser le processus de la réforme des entreprises publiques (Copirep, PTF) ; - Documenter le processus de cession et ventes d'actifs des entreprises publiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions tenues ; - Les appels d'offre organisés ; - Les contrats de performance publiés ; - Les états financiers publiés ; - L'existence de la loi sur l'information ; - Le processus de réforme finalisé. 			
---	---	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Viabiliser les organes de contrôle (Cours des comptes, cours et tribunaux, parlement ; - Organiser des rencontres d'échanges entre les organes de contrôle et la société civile ; - Organiser des audits techniques, financiers et organisationnels dans toutes les EPE ; - Publier les cahiers de charges définissant les relations financières entre les EPE et l'Etat. 				
Axes 4 : Le processus d'attribution de licences et contrats					
Objectif spécifique 1 : Mettre en la mise en place un système robuste et transparent d'attribution des licences et de signatures des contrats (Mines, pétrole et Gaz)					
<ul style="list-style-type: none"> ○ Un état de lieu des règles et pratiques d'attribution de licences et contrats et impact sur la gouvernance des ressources dressé ; ○ Les règles et le processus d'attribution de licences et négociations des contrats reformés et appliqués ; ○ La RDC dispose d'une ou des directive(s) qui 	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état de lieu en vue d'évaluer les règles/pratiques d'attribution de licences et contrats vs standards internationaux et impact sur la gouvernance des ressources ; - Organiser un atelier pour discuter de ces directives et élaborer le draft ; - Sur base de conclusions de l'étude, reformer les règles et le système d'attribution de licences et contrats ; - Faire appliquer la loi d'attribution des licences et de 	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions de l'étude et reformes amorcées - Les journalises formés ; Application de la loi en matière d'attribution de licences et signatures des contrats par les entreprises, les institutions et les EPEs ; 	Ministères de tutelle, CE, ST, entreprises extractives, société civile.	CAMI, EPE, Ministres sectoriels.	

<p>encadre(nt) le processus de négociation des contrats du secteur extractif ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les modèles types des contrats sont adoptés, connus et vulgarisés ; ○ Les journalistes font un suivi citoyen des processus d'attribution des licences et de signature des contrats ; ○ Les contrats léonins sont revisités ; ○ Les contrats sont publiés et accessibles. 	<p>signature des contrats et conventions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des plaidoyers auprès du Gouvernement pour l'adoption des modèles types de contrats ; - Vulgariser les modules types des contrats miniers, pétroliers et Gaziers auprès des parties prenantes ; - Formation des journalistes sur les techniques d'analyse et monitoring des contrats ; - Faire appliquer la loi d'attribution des licences et de signature des contrats et conventions. 				
<p>Axe 5. L'accord de coopération Sino-congolais (projet Sicominés)</p>					
<p>Objectif spécifique 1. Renforcer la Transparence et redevabilité du projet dans l'exécution de l'accord Sino-congolais</p>					
<ul style="list-style-type: none"> ○ Les informations relatives à l'exécution du contrat SICOMINES incluant les volets infrastructure et extraction minière sont mises à jour et publiées ; 	<p>-Publications des annexes aux contrats (avenants et tout autre document en liens avec le projet) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrats et annexes publiés ; - Liste des infrastructures actualisées par années ; 	<p>Société civile, CE, Sicominés, Ministère des Infrastructures, ACGT, Bureau de coordination du projet Sicominés</p>	<p>CE, Sicominés, Ministère des Infrastructures, ACGT, Bureau de coordination du projet Sicominés</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ○ Les gestionnaires du projet rendent compte de leur gestion ; ○ Le parlement et la Cour des comptes effectue un contrôle efficace et régulier du projet ; ○ Le budget du projet est pris en compte dans le budget national. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mis à jour de la liste des infrastructures à financer année par année ; -Clarifier rendre public et accessible le mécanisme de financement des infrastructures ; --Publier le plan de remboursement des financements chinois et leurs intérêts ; -Mettre à jour les formulaires de déclaration du projet sicomines en assurant qu'ils ressortent les différents aspects. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des entreprises sous-traitance ; - Rapports publiés sur le projet ; - Le formulaire mise à jour ; - Les informations disponibles sur la production et le remboursement du prêt et des intérêts. 			
Axes 6 : Lutte contre la corruption dans le secteur extractif en RDC					
Objectif spécifique 1 : Les données ITIE sont utilisées par les institutions en charge de contrôle pour des fins de contrôle et des réformes de la gestion du secteur					
<ul style="list-style-type: none"> ○ Les capacités des acteurs de contrôle renforcées en matière d'utilisation des données ○ Les institutions publiques, y compris les cours et tribunaux utilisent les données soit de fins de reformes, soit de contrôle ou encore établissent les responsabilités le cas échéant ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des notes d'information sur l'utilisation des données à l'intention des parlementaires, Cour des comptes, IGF et institutions spécialisées - Organiser des ateliers de renforcement des acteurs de contrôle et media sur l'utilisation des données - Le CE organise ou fait organiser de débats publics sur les conclusions des rapports ITIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de plaidoyers menées ; - Les autorités rencontrées ; - Les dossiers ouverts ; - Les responsables sanctionnés ; - La Cour des comptes opérationnalisées ; 	Société civile, CE, Ministères sectoriels, les cours et tribunaux, le Parlement	Cour des comptes, Parlement, Cours et Tribunaux, Parquet près la Cours de compte ; entreprises, les ministères et leurs institutions spécialisées, Comité Exécutif.	

<ul style="list-style-type: none"> ○ Les journalistes sont formées et documentent la gestion du secteur extractif partant des données ITIE ; ○ L'assemblée nationale, le sénat, la cours des comptes, les assemblées provinciales et les conseils communaux exercent un contrôle efficace sur la gestion du secteur extractif ○ Le Comité Exécutif adopte un agenda ou une politique opérationnelle articulée et une stratégie sur la lutte contre la corruption. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des plaidoyers auprès des acteurs judiciaires et politiques pour obtenir les Sanctions des cas de corruption et fraudes - Mener un plaidoyer pour le contrôle effectif des organes habilités (le parlement, la cours de compte, les commissaires aux comptes) ; - Mener un plaidoyer pour l'opérationnalisation effective de la cour de compte ; Publier les rapports d'investigations sont publiés - Mener un plaidoyer pour la promulgation de loi protégeant ceux qui dénoncent des cas de corruption ; - Une étude de cadrage sur la lutte contre la corruption dans le secteur extractif et une politique opérationnelle articulée et une stratégie sur la lutte contre la corruption ; Le Comité Exécutif adopte une politique/stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - La loi portant protection des dénonciateurs. - Le rapport de l'étude, politique adoptée. 			
Objectif spécifique 2: réduire les pratiques de corruption et accroître la contribution du secteur aux revenus de l'Etat					

<ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques de corruption sont documentés et les rapports publiés ; - Les dossiers judiciaires sont ouverts ; - Les responsabilités sont déterminés et les auteurs sont sanctionnés ; - La RDC dispose d'une politique opérationnelle claire sur la lutte contre la corruption ; - La cour des comptes et les autres organes de contrôle efficacement la gouvernance du secteur ; - La gestion du secteur extractif est assaini. 	<ul style="list-style-type: none"> -Documenter et rendre public et accessible le rapport sur les pratiques de corruption dans le secteur extractif (Mines, Pétrole et Gaz) ; -Faire un Plaidoyer auprès des organes de contrôle et des autorités politico, administratives, sécuritaires et judiciaires pour leur implication dans la lutte contre la corruption dans le secteur extractif ; -Mettre sur pieds une politique claire de lutte contre la corruption dans le secteur ; -Les autorités politico, administratives, sécuritaires et judiciaires enquêtes sur les pratiques de corruption et sanctionnées les responsables ; -Mener un plaidoyer auprès des acteurs judiciaires et politique pour obtenir les Sanctions des cas de corruption et fraudes ; -Mener un plaidoyer pour le contrôle effectif des organes habilités (le parlement, la cours de compte, les commissaires aux comptes) ; -Mener un plaidoyer pour l'opérationnalisation effective de la cour de compte ; Mener un plaidoyer pour la promulgation de loi protégeant ceux qui dénoncent des cas de corruption. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de contribution du secteur extractif au budget de l'Etat ; - Les cas de corruption documentés ; - Les dossiers ouverts ; - Les auteurs sanctionnés ; - Le secteur extractif assaini. 	<p>Société civile, CE, Ministères sectoriels, les cours et tribunaux, le Parlement, Institutions de lutte contre la corruption</p>	<p>Cour des comptes, Cours et Tribunaux, entreprises, les ministères et leurs institutions spécialisées, le parlement, les institutions de lutte contre la corruption.</p>	
---	--	---	--	--	--

Axe 7 : Gouvernance du processus ITIE-RDC**Objectif spécifique 1 : Réduire le cout pour mise en œuvre efficiente et rationnelle processus ITIE-RDC**

<ul style="list-style-type: none">○ Le texte de désignation et remplacement des membres du Collège des entreprises au CE adopté ;○ Le Décret régissant le CN-ITIERDC est promulgué ;○ Le Manuel de procédure de gestion du CN ITIE-RDC est élaboré et adopté ;○ Le Secrétariat Technique de l'ITIE est restructuré et fonctionne normalement ;○ La RDC dispose d'un plan de travail accompagné d'un budget optimal pour une mise en œuvre efficace et à mener d'amener des reformes.	<ul style="list-style-type: none">- Faire élaborer et adopter le texte de désignation et remplacement des membres du Collège des entreprises au CE ;- Mener le plaidoyer pour la signature et promulgation du Décret régissant le CN ITIE-RDC ;- Faire adopter le Manuel de procédure de gestion du CN ITIE-RDC ;- Entreprendre l'audit technique et organisationnel et Restructurer la composition (réduire le nombre du personnel en tenant compte de l'adéquation entre les objectifs, les besoins du fonctionnement et la disponibilité des ressources) et le fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none">- Le texte de désignation et remplacement des membres du Collège des entreprises au CE ;- Le Décret régissant le CN ITIE-RDC ;- Le Manuel de procédure de gestion du CN ITIE-RDC.	CE, Collège des entreprises, Société civile, ST	CE, Collège des entreprises, ST	
--	--	---	---	---------------------------------	--